

COURS DE FORMATION TECHNIQUE

Cours flixo energy plus®

CALCUL DES PONTS THERMIQUES ET COMMUNICATION AVEC LESOSAI

mardi 10 novembre 2020

CONTEXTE

E4tech Software SA organise une formation technique sur le thème suivant :

flixo energy plus : Outils pour calcul et insertions des ponts thermiques dans les rapports des normes pour certifications.

PRÉSENTATION DU LOGICIEL FLIXO ENERGY PLUS

Flixo energy plus est un logiciel de calcul des ponts thermiques. Il permet de calculer le flux d'énergie dans la construction et d'obtenir la **valeur Ψ** (psi) et le **facteur f_{Rsi}** . **Flixo energy plus** calcule et donne les températures et les densités de flux thermique graphiquement selon les normes EN ISO 12211:2007 et les anciennes normes EN ISO 10211-1 et EN ISO 10211-2, **Flixo energy plus** peut donc être utilisé au niveau mondial.

Flixo energy plus a été développé par l'entreprise Infomind Ltd. à Zurich

PRÉSENTATION DU LOGICIEL LESOSAI

Le logiciel LESOSAI, créé en 1984, permet de couvrir les besoins de calculs énergétiques des bureaux techniques et des ateliers d'architectures (SIA380/1, SIA380/4, SIA384.201, SIA2031, EN 13790, Minergie-ECO®). Grâce à l'importation du format gbXML (AutoDesk Revit, Sketch Up, Archicad,...) le calcul des normes SIA380/4, SIA384.201, SIA382/1,... et SIA382/2 - SIA2044 devient beaucoup plus facile. Depuis mai 2013, Lesosai communique avec les logiciels de calcul de ponts thermiques **flixo energy plus** et la gamme des « flixo ».

Vous trouverez de plus amples informations sur ces logiciels sur le site Web:

www.lesosai.com

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le fonctionnement de **fixo energy plus**
- Comprendre la logique des ponts thermique
- Calculer des ponts thermiques simples et complexes
- Etre à l'aise dans le transfert des informations entre **Lesosai** et **fixo energy plus** et gérer de façon logique les ponts thermiques dans Lesosai

PUBLIC CIBLE

- Architectes
- Ingénieurs
- Chauffagistes
- Services industriels

INTERVENANT

M. Flavio FORADINI, ing. Phys. dipl. EPFL, E4tech Software SA, Lausanne (responsable du développement de Lesosai et membre de commission SIA)

PROGRAMME

| | |
|---------------|---|
| 09h00 | accueil des participants |
| 09h10 - 12h00 | théorie des ponts thermiques, utilisation de fixo energy plus , échange avec Lesosai, exemples |
| Pause repas | |
| 13h30 - 16h15 | exercices |
| 16h15 - 16h30 | discussion |

« En cas de désistement, le remboursement de l'inscription n'aura lieu qu'en cas de notification écrite 10 jours avant le cours. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué ».

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- La participation au cours étant limitée, les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée.
- **Chaque participant doit se munir d'un ordinateur portable compatible Windows.** Le cours sera distribué au format PDF.
- Pour l'exercice il est nécessaire d'avoir déjà téléchargé la dernière version de Lesosai et de **Flixo Energy Plus**. Une clé d'activation Lesosai est valable pour la formation est comprise dans les frais de cours. Si vous possédez une **clé USB Flixo Energy Plus**, merci de la prendre avec, sinon prenez contact avec nous le plus rapidement possible.
- Il est indispensable d'avoir **au moins le niveau base de Lesosai**.

Lieu : Communiqué ultérieurement, Lausanne

Finance d'inscription : CHF 500.- TTC (0% TVA)

- La finance d'inscription inclut la documentation et doit être payée au plus tard 10 jours avant le début du cours.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A renvoyer à : E4tech Software SA, av. Juste-Olivier 2, 1006 Lausanne ou à faxer au 021 331 15 61 ou à scanner et renvoyer à formation@e4tech.com

Je m'inscris pour la journée de **cours** sur

[] **Flixo Energy Plus® et Lesosai** du **mardi 10 novembre 2020**
Horaire : 09:00 - 12h00 et 13h30 - 16h30

Nom / Prénom :

Entreprise :

Adresse :

NPA / Localité :

Téléphone :

E-mail :

Signature :

Lieu et date :

« En cas de désistement, le remboursement de l'inscription n'aura lieu qu'en cas de notification écrite 10 jours avant le cours. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué ».